



Notaire ou certificat d'hérédité ?

Par **sabu**, le **26/02/2013** à **23:25**

Bonjour,

Suite au décès en activité de mon père son employeur nous demande de lui communiquer un notaire pour le versement d'un dernier salaire.

Le salaire mensuel de mon père était inférieur à 5300EUR, un certificat d'hérédité ne suffit-il donc pas ? La mairie de Paris m'en a délivré un dernièrement pour un autre organisme.

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Cordialement.

Par **felipo**, le **05/07/2013** à **15:19**

Bonjour,

Ma famille et moi-même avons eu de gros problèmes avec une succession. Le notaire qui en était chargé a exercé pendant 13 ans en Franche Comté avant d'arriver à Neuilly. Je souhaiterais rentrer en contact avec des personnes ayant eu elles aussi des problèmes avec ce notaire en question ou avec un autre notaire pour savoir comment je peux régler cela.

Mon adresse mail : phelippeaupauline16@gmail.com

Merci d'avance pour vos réponses.

ci pour répondre ...